

07.10.2005 - 11:04 Uhr

BAG: Tabagisme passif: résultats de l'enquête 2004 Demande de lieux sans fumée en augmentation

(ots) - Par rapport aux années 2001/2002, moins de personnes ont été exposées au tabagisme passif en 2004. La situation s'est améliorée en particulier sur le lieu de travail et au domicile. Cependant un quart des non-fumeurs continuent d'être exposés contre leur gré à la fumée d'autrui pendant au moins une heure par jour. Trois employés sur dix travaillent dans des entreprises où il est permis de fumer. Dans le domaine de la restauration, l'exposition est restée élevée : de plus en plus de clients y éprouvent de la gêne en raison du tabagisme passif. De plus en plus de personnes demandent qu'une loi soit édictée afin de résoudre ce problème.

La protection contre le tabagisme passif est une priorité de la prévention. Sur mandat de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), l'Université de Zurich a, sous la conduite du Prof. R. Hornung, réalisé une enquête auprès de 2500 personnes âgées de 14 à 65 ans. Son rapport donne une image représentative de l'évolution de l'exposition au tabagisme passif ainsi que de l'incommodité ressentie. La précédente enquête sur cette question avait été réalisée en 2001/2002.

Pratiquement pas d'amélioration au niveau de l'exposition dans la restauration et lors des manifestations socioculturelles. En 2004, un quart des non-fumeurs et plus de deux fumeurs sur cinq ont été exposés à la fumée d'autrui pendant au moins une heure par jour. L'exposition totale à la fumée passive cumulée de tous les lieux à exposition a légèrement diminué par rapport à l'enquête de 2001/2002.

Dans les restaurants, bars et cafés, ainsi que lors des manifestations socioculturelles, la situation n'a pratiquement pas évolué. Plus de quatre personnes sur cinq sont exposées à la fumée d'autrui dans les restaurants.

Par contre, l'exposition au tabagisme passif a diminué sur le lieu de travail. La proportion d'employés exposés à la fumée d'autrui est passée de 54% à 47%.

Le tabagisme passif est de plus en plus ressenti comme inconfortable. C'est dans les restaurants, bars et cafés que la fumée d'autrui est ressentie le plus souvent comme inconfortable. 56% (2001/2002: 49%) des clients qui y sont exposés à la fumée d'autrui se sentent fortement inconfortables ; parmi les non-fumeurs cette proportion grimpe à 68% (2001/2002: 61%). Lors de manifestations socioculturelles ainsi que sur le lieu de travail, la proportion des personnes inconfortables a moins augmenté.

Lieux de travail de plus en plus réglementés

Deux tiers des employés travaillaient en 2004 dans un lieu où il était interdit de fumer de manière générale ou dans un lieu disposant d'espaces fumée délimités. Seuls 40% des employés savent qu'il existe des dispositions légales obligeant les employeurs à les protéger contre le tabagisme passif sur le lieu de travail (cf. directive du seco).

Un quart de la population évite fréquemment d'aller dans des établissements enfumés

Dans l'enquête 2004, un quart des personnes interrogées ont affirmé éviter les établissements où l'on fume. Une majorité de 61%

(2001/2002: 55%) est davis quil est nécessaire de prendre des mesures législatives afin que des espaces sans fumée soient érigés dans tous les restaurants.

Résumé du rapport sur le tabagisme passif:

www.suchtund aids.bag.admin.ch/themen/sucht/tabak/zahlen_fakten

Directive du seco sur la protection contre le tabagisme passif:

www.at-suisse.ch/rauchfreie_arbeitsplaetze/pdf/wegleitung_seco_fr.pdf

Pour de plus amples informations

Office fédéral de la santé publique, Direction Santé publique,

Programmes nationaux de prévention, Programme national pour la

prévention du tabagisme, Philippe Vallat, tel. 031 322 95 05

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000843/100497650> abgerufen werden.